



Place de stationnement privée avec logo handicapé !

Par **tomtom73**, le **22/06/2012** à **14:45**

Bonjour,

Je viens de réceptionner, le 20 juin 2012, mon appartement dans une copropriété neuve. Je me suis aperçu, après signature de la réception, que ma place de stationnement est marquée du logo handicapé.

Cette place de stationnement est ma propriété, elle m'a été vendue avec l'appartement. tout cela est noté dans l'acte du notaire.

Comment puis-je faire pour que ma place de stationnement ne soit plus marqué de ce logo ? (Je n'ai pas envie que ma place soit "squatté" par tout le monde).

Merci de votre aide